

## **971<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 19 décembre 2024 à 18 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Réal Dubé Martin Filion Amélie Sauvé Sonia Leblanc Pierluc Brousseau
---	--

Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé
--	-----------

Absence	Catherine Blouin
---------	------------------

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier adjoint, et madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2024-12-19-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2024-12-19-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2024 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 – ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu, après étude des prévisions budgétaires 2024 par le conseil, d'y imposer les taxes nécessaires, conformément à l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 399-2024 a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil le 10 décembre 2024 (résolution numéro 2024-12-10-06);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 10 décembre 2024 (résolution numéro 2024-12-10-07);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU la mention faite par monsieur le maire avant l'adoption du règlement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le *Règlement numéro 399-2024 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2025* soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-12-19-03**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour cette séance extraordinaire, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2024-12-19-04**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 18 h 36.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Daniel Cliche*

---

DANIEL CLICHE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER ADJOINT